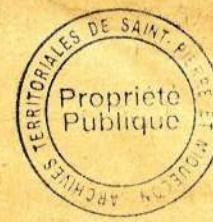


L'UNION

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÈTS COLONIAUX



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . .	9 fr. 00
Union postale — un an . . .	12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE

QUAI DE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes . . .	3 fr 00
Chaque ligne en plus . . .	0 fr 40
Réclames . . .	0fr.50
Faits divers . . .	1fr. 00

CONSEIL SUPERIEUR DES COLONIES
ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Nous publions ci-bas la lettre de remerciements qu'adresse notre Délégué à ses Electeurs.

Nous soulignerons seulement le passage concernant notre Administrateur: Monsieur Lachat.

Notre Délégué est bien au-dessous de la vérité, M. Lachat est l'homme le plus fourbe et le plus néfaste que nous ayons eu, jusqu'à ce jour, à la tête de l'Administration locale.

Il a trahi les intérêts de la Colonie, plus encore que Malvy, les intérêts de la France. Ce n'est pas peu dire!!

Malvy a été banni de la France, le triste Lachat le sera de la Colonie.

Paris le 16 Mars 1920

Electeurs de Saint-Pierre et Miquelon
Pour la septième fois, vous n'avez choisi pour votre Représentant.

Je vous ai télégraphié et vous redis: "Merci mes fidèles Electeurs. La population entière peut toujours comp'rer sur mon dévouement."

Une campagne scandaleuse de division et de chantage a été entreprise, dans le pays depuis quelque temps, par le Représentant du Gouvernement, chef éphémère de la Colonie. Au lieu de favoriser et conseiller l'union, il sème la haine dont les fruits sont toujours amers. Il divise pour régner.

Je n'ai pas cru devoir vous adresser le moindre appel à l'occasion de l'élection du Délégué. J'ai tenu à vous laisser agir en toute liberté. Vous m'avez comblés: toutes les communes de la Colonie me sont restées fidèles.

En m'élisant, vous avez battu l'Administrateur actuel des Iles St-Pierre et Miquelon. Vous avez ratifié tous mes actes et approuvé ma politique. Je n'ai jamais, du reste, douté, un seul instant, du résultat, malgré la honteuse pression administrative qui a favorisé mon concurrent.

Je ne connais pas Monsieur Fougère, député de l'Indre. Je sais que, pendant que j'étais aux Armées, il s'est rendu utile à un certain nombre [de mobilisés de St-Pierre et Miquelon qui lui ont témoigné leur reconnaissance, en contribuant à lui donner une respectable minorité.

Je le remercie, à mon tour, des services qu'il a pu vous rendre.

Il m'a été, parait-il, beaucoup reproché par certains, de n'avoir rien fait pour empêcher la mobilisation aux Iles St-Pierre et Miquelon.

En vérité, je vous le dis loyalement, je n'ai pu, en conscience, faire aucune démarche dans ce sens, car je suis d'avis que les Enfants d'une même famille doivent accourir, quoiqu'il arrive, au secours de leur Mère en danger.

Honneur et gloire à nos héros disparus!

En leur souvenir, soyons donc amis, marchons d'accord, marins, ouvriers, armateurs, industriels et commerçants, oublions les luttes passées et remettons-nous tous sérieusement au travail.

Vive la Colonie de Saint-Pierre et Miquelon

Vive la France

Louis Légasse

Extrait des "Annales Coloniales",
AU CONSEIL SUPÉRIEUR
DES COLONIES

Elections des délégués

M. Louis LEGASSE, armateur, vient d'être réélu pour la septième fois, délégué des Iles Saint-Pierre et Miquelon, au Conseil Supérieur des Colonies.

Il avait comme concurrent, ainsi que nous l'avions annoncé, M. Henri Fougère député de l'Indre.

Nous félicitons bien cordialement notre ami M. Louis Legasse de son brillant succès.

cés, qui ne faisait de doute pour personne. On sait trop la part active qu'il a prise au développement économique et à la prospérité de Saint-Pierre et Miquelon pour douter un seul instant du résultat qui marque une fois de plus l'inaltérable attachement de la population à son fidèle et dévoué défenseur.

ÉLECTIONS AU PAYS BASQUE

Monsieur Jacques Légasse, dont l'état de santé l'a obligé à se rendre en France nous a adressé tout dernièrement les journaux de Bayonne relatant la campagne électorale qui a été menée, dans les Basses-Pyrénées, par notre Délégué.

Nous allons seulement publier quelques comptes rendus, qui nous rappelleront les campagnes électorales, du temps où Monsieur Louis Légasse les dirigeait en personne, à St-Pierre et Miquelon.

Extraits du Journal "Le Courier de Bayonne"

Du 5 Décembre 1919

ELECTION DU 14 DECEMBRE AU CONSEIL GENERAL

On nous prie d'insérer l'information suivante:

Monsieur Louis Légasse, conseiller général sortant, est arrivé ce matin de Paris.

Il va organiser une réunion publique pour Dimanche prochain à Saint-Jean de Luz, chef-lieu du Canton. Cette réunion aura lieu vers quatre heures, à l'issue des vêpres, au vieux trinquet.

Monsieur Légasse:
1o rendra compte de son mandat à ses électeurs et développera le programme ci-dessous. Il engagera les électeurs à voter pour le candidat qui continuera sa politique;
2o il donnera les raisons pour lesquelles il croit ne pas pouvoir accepter le renouvellement de son mandat;
3o il répondra à toutes les questions qui



lui seront posées et prendra ensuite provisoirement congé de ses amis.

PROGRAMME DE MONSIEUR LOUIS LEGASSE

Libérale et intégrale administration du pays: conscience, compétence et autorité.

Utilisation de toutes les forces, ressources naturelles et richesses de la Nation (France, Colonies et pays de protectorat)

Production intense par l'organisation et la liberté du travail.

Large rémunération du travail et participation aux bénéfices.

LOUIS LEGASSE

Armateur

Conseiller Général sortant

Conseiller du Commerce Extérieur de la France

Membre élu du Conseil Supérieur des Colonies

Ancien combattant.

M. Louis Légasse ne se représente donc pas au Conseil Général. Ses nombreux amis qui ont pu apprécier, avec ses incomparables qualités de lutteur, sa vive intelligence et sa corrélation si exacte des besoins du pays, regretteront vivement cette *retraite momentanée*.

Du 10 Décembre 1919

St-Jean de Luz

La réunion annoncée par le "Courrier de Bayonne" de Vendredi 5 Décembre s'est tenue, dimanche dernier à 4 heures à la salle Jeanne d'Arc au milieu d'une affluence considérable composée d'électeurs de toutes les couleurs politiques. Le bureau fut ainsi composé : M. Joachim Elissague, conseiller municipal de St-Jean de Luz, président, ayant à sa droite M. Maulia, capitaine, blessé de guerre, chevalier de la Légion d'Honneur à sa gauche M. François d'Iharce, croix de guerre, blessé de guerre, ancien combattant : secrétaire, M. Vicendoritz. Après les remerciements d'usage, M. Légasse a donné lecture de divers télégrammes adressés à MM. René Minier, Choubac, Joinaud, candidats au Conseil Général, à MM. Garat ancien député de Bayonne, Seitz, Directeur de la "Gazette de Biarritz".

Nous reproduisons les deux derniers adressés à ceux qui furent, comme on le sait, ses détracteurs acharnés au moment où sa situation militaire l'empêchait de venir se justifier et s'expliquer devant ses électeurs.

"M. Garat, ancien député.— Pour continuer nos règlements de comptes, commencés le 16 Novembre, vous invitez à assister à une réunion publique annoncée par journal "Courrier de Bayonne" hier Vendredi. — L. Légasse."

"SEITZ "Gazette de Biarritz". — Apprends que nous continuons encore à attacher intérêt considérable à mes affaires personnelles. Suis toujours flatté de vos attentions, vous remerciez de votre réclamation gratuite. Serais heureux que vous assistiez avec l'ancien député GARAT à ma réunion annoncée, Vendredi par "COURRIER de BAYONNE". Elle aura lieu Salle Jeanne d'Arc, St-Jean de Luz. Regrette vivement que vous ne puissiez emmener l'ancien député Paul Meunier, *vu son état de santé* pour expliquer dessous affaires *Morue Française*, avec autres complices. — Louis Légasse.

Comme on peut le voir, les invitations étaient aussi fermes dans le fond que courtoises par la forme. Inutile de dire que ces Messieurs, très forts quand ils n'ont pas d'adversaires en face d'eux, n'y ont pas répondu.

Monsieur LÉGASSE donne ensuite les raisons pour lesquelles il ne demande pas le renouvellement de son mandat, mais il expose le programme qu'il désirerait voir suivre par son successeur.

"Ma politique, dit-il, est une politique d'action, d'apaisement, mais non de renoncement. Je resterai toujours : 1o Partisan de la reprise immédiate des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2o Retour de l'exil de toutes les Congrégations religieuses, en pleine liberté d'action pour elles en France, comme avant le Comisme ; Remboursement des millions des Congrégations dont s'est empêtré le Gouvernement par des lois iniques que les Catholiques ne peuvent accepter ; 4o Retour aux ayants-droits des menses épiscopales ; 5o Remboursement de toutes les fondations pieuses ; 6o Subvention par l'Etat aux écoles libres et laïques au prorata des élèves de chaque établissement."

Ce programme, exposé avec la franchise et l'accent de sincérité qui caractérisent l'orateur, fut fréquemment interrompu par les applaudissements de la presque unanimous de l'assistance conquise par sa loyauté incontestable.

Il y eut cependant des interruptions, dont quelques unes, il faut bien le dire, étaient dénuées de tout bon sens. A toutes, il répondit aisément. La moindre exclamations contraire ne restait pas sans réponse, à la grande joie de l'auditoire, subjugué par une franchise évidente.

Enfin il expose avec limpidité les viliens dessous de la fameuse affaire de la *Morue Française* que nous connaissons déjà.

On n'a rien à reprocher à la *Morue Française* et nous estimons, au contraire,

re, après les explications qui nous ont été fournies, qu'on doit la féliciter de son attitude patriotique à cette occasion.

La quantité, la qualité, l'emploi de l'acide borique, tout cela s'est fait en parfait accord avec les représentants de l'Etat qui se trouvaient dans les usines. Le poisson a été livré au prix de revient à raison de 1fr. le kg à l'époque où les mercuriales le taxaient 125 et 150 francs les 100 kilos. Les grosses maisons de France consultées par l'Intendance demandaient 130 et 150 francs pour la même marchandise.

Les livraisons sorties des entrepôts de la MORUE FRANCAISE étaient loyales et marchandes, suivant les conventions du contrat. Personne n'ignore les缺陷 des moyens de transports. Or la morue tout comme le hareng, exposée à l'humidité ou la chaleur devait forcément souffrir de cet état de choses. Elle commença par rougir. Dégagée de toutes obligations à partir de la livraison, la MORUE FRANCAISE aurait pu se désintéresser, mais, comme l'auraient fait sans doute toutes les autres grosses maisons qui ne reculent pas devant quelques dépenses pour être agréables aux contractants, proposa de reprendre aux usines de Fécamp toutes les morues devenues rouges. L'Intendance accepta avec reconnaissance la proposition de la Société et renvoya aux usines désignées 2 ou 3 wagons de morues. Mais le 6 Septembre, l'ennemi fut arrêté à la Marne, il n'était plus nécessaire d'approvisionner Paris dégagé du cauchemar affreux qui le tenaillait. L'Intendance négligea alors la surveillance des morues et la Société, d'accord avec les officiers de ce service qui se trouvaient aux Usines de Fécamp employa de l'acide borique destiné à retarder l'écllosion du rouge, comme cela se pratiquait et se pratiquait encore dans toutes les maisons de ce genre. Du reste le Gouvernement Français lui-même, par arrêté ministériel, autorise l'emploi de l'acide borique pour la conservation du beurre dans la proportion de cinq pour mille, alors qu'elle est de deux pour mille dans la morue. Or, qu'en reste-t-il une fois que le poisson est lavé, détrempé et bouilli ? Rien sans doute. Et que reste-t-il de cette légende qui a fait verser tant d'encre et a provoqué tant d'injustes injures ?

Les dessous de cette affaire ne sont pas à l'honneur des détracteurs de la MORUE FRANCAISE, on n'y rencontre que des intermédiaires véreux mis au courant du contrat par certaines accointances qu'ils avaient au Ministère de la Guerre, mais que la MORUE FRANCAISE

repoussa du pied alors que si elle les eut écoutés elle réalisait des bénéfices considérables. On y rencontre du chantage, on y voit M. GARAT, ennemi personnel de M. LEGASSE; M. PAUL MEUNIER le grand manitouquitint dans cette affaire la même attitude qu'il a eue envers la France; M. LAGROSILLÈRE, député de la Martinique, qui dût s'envirer notamment de Terre-Neuve sous les huées de la population; MILLIES LACROIX qui eut à propos de l'ouverture des Ecoles libres dans notre Colonie une vive altercation avec M. Légasse dans le cabinet ministériel; en un mot l'assouvissement des rancunes politiques et des plus basses vengeances personnelles.

Tout cela a été expliqué loyalement, avec fermeté mais aussi avec une lumineuse clarté.

Personne n'ayant demandé la parole M. Légasse remercia l'assistance de sa bienveillante attention et pria les électeurs de désigner au plus tôt le candidat qui suivra sa politique catholique et libérale.

La séance fut levée à 8 heures du soir au milieu d'acclamations enthousiastes.

EXTRAIT DU JOURNAL "LE COURRIER DE BAYONNE"

Du 12 décembre 1919

Saint-Jean de Luz

Le "Courrier de Bayonne" en annonçant le Vendredi 5 décembre, que M. L. Légasse, n'acceptait pas le renouvellement de son mandat de Conseiller général, faisait un éloge bien mérité du lutteur incomparable qui arracha notre petite patrie à la République des Camarades. Nous pouvons ajouter aujourd'hui sans crainte de démentis que c'est le meilleur jouteur que nous ayons connu, un "débater" remarquable, aussi habile manœuvrier que tacticien.

M. René Minier, ingénieur agronome maire d'Ascan, reste donc seul candidat. Nous n'avons pas besoin de le présenter, c'est un républicain libéral, catholique, fervent et pratiquant qui suivra la même politique que M. Louis Légasse, c'est à dire qu'il désire comme l'honorable conseiller général sortant, la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, l'abolissement par les lois d'exil pour les congrégations; remboursement par l'Etat de toutes les fondations pieuses; en un mot, cessation de la guerre que faisait le Gouvernement d'avant guerre à tous ceux qui se réclamaient du catholicisme, liberté et égalité pour eux comme pour les

autres, parce que tous Français !

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire la lettre suivante que M.M. Barnetche Maire de Saint-Jean de Luz, Aramondy et Joachin Elissague, conseillers municipaux adressaient à MM. Neumann, Dotezac, Etcheverrigarray, Elissalt, Gélos, Harguindeguy, Labat Lalague également conseillers municipaux; elle est datée du 10 Décembre 1919.

Messieurs

"Dans une réunion qui a eu lieu à la Mairie de St-Jean de Luz, vers 3 heures et à laquelle M. Henri Leremboure assistait, sans mandat de ses amis, il a été convenu avec M. Léremboure qu'on vous mettrait, par écrit, au courant des propositions de conciliation déposées par **M. Louis Légasse** Conseiller Général sortant, en ce qui concerne les élections cantonales:

"Ces propositions ont envisagé la situation suivante :

"Première Combinaison. — Votre parti avait le droit de choisir son candidat soit pour le Conseil Général, soit pour le Conseil d'Arrondissement dans les noms qui suivent :

"Pour le Conseil Général: M. Petit Carlos, Baignol Jean, Docteur Michel Leremboure.

"Pour le Conseil d'Arrondissement: M. Rousseux, ancien Maire, Bazet, ancien adjoint, Justin Claverte, ancien Conseiller Municipal.

"Deuxième Combinaison. — Candidat unique : Monsieur René Minier.

Pour le Conseil d'Arrondissement : Monsieur Dottax, de Hendaye.

"Monsieur Leremboure a rejeté la première proposition. Pour ce qui est de la seconde, il a demandé à M. Légasse s'il imposait la candidature unique de M. DOTTAX. M. LEGASSE a répondu négativement et il a ajouté qu'il serait très heureux de voir les électeurs se compter sur les noms de M. M. Choubac et Dottax. Et nous nous sommes retirés.

En résumé, M. René Minier est le candidat unique au Conseil Général, son élection est assurée ainsi que celle de M. DOTTAX, qui aura pour concurrent au siège de conseil d'arrondissement M. CHOUBAC.

On voit par tous ces documents que si le Conseiller Général sortant est un lutteur hors de pair, il sait aussi faire œuvre d'apaisement et d'union quand les intérêts du Canton l'exigent.

A titre d'information et sur la demande que nous en fait M. Louis Légasse nous publions les passages suivants de la lettre qu'il vient d'adresser au Journal « LE SUD OUEST »:

"Nous nous contenterons donc, nous, les Républicains modérés du Canton de St-Jean de Luz, de nous compter sur les noms des candidats au Conseil d'Arrondissement.

"Là, nous trouvons, en effet, le nouveau Maire de Hendaye qui arbore sa cocarde de radical socialiste: c'est M. CHOUBAC, l'ancien instituteur de cette Commune.

"Nous lui opposons notre ami M. Bernard DOTTAX, particulièrement visé par la C.G.T. Hendayaise aux dernières élections Municipales.

"Il ne s'agit pas de moi personnellement mais il s'agit de savoir si le Canton de St-Jean de Luz est resté fidèle à ma politique. Le résultat du scrutin de Dimanche nous le dira.

"Les élections législatives prochaines nous permettront d'étendre le champ de cette expérience sur ma modeste personnalité, si je me rends du moins, à l'avis de mes nombreux amis de la circonscription. Il faut penser que je devais me résigner pour un mandat, qu'habitant Paris je pourrais remplir plus complètement qu'un mandat cantonal où les questions locales doivent être suivies de près.

*Louis Légasse
80 rue Taitbout. Paris
Monsieur DOTTAX fut élu.*

LE FILS DU CONCIERGE

Nous n'avons pu faire de place dans notre dernier numéro remercier comme il convient toutes les puissances occultes qui ont dirigé le combat contre M. L. Légasse lors de l'élection du 14 mars, aussi nous y revenons estimant qu'il serait injuste de ne pas donner à chacun ce qui lui appartient; le public serait en effet autorisé à croire que seuls M. M. La-chat Administrateur et Planté son subordonné ont conçu et fait exécuter le plan de bataille, c'est là une erreur que nous devons prévenir en accordant à M. Jérémie Bocher chef des bureaux de l'Administrateur la part qu'il mérite.

Inutile sans doute de présenter M. Bocher Jérémie, tout le monde ici le connaît. Il est du reste facilement retrouvable au physique avec sa haute stature, son air majestueux sa façon de porter la tête comme un vase précieux. Au point de vue intellect il n'est pas moins remarquable; rien ne lui est étranger et il a ceci de particulier, qu'il peut au pied levé remplacer n'importe quel autre fonctionnaire; tout lui est familier: Finan-



ées, Justice, douane etc ...; il est Administrateur de l'hôpital local et l'on affirme que si les médecins traitants devaient trop exigeants il pourrait les suppléer très facilement.

Mais tout ceci n'est rien encore. Où M. Bocher Jérémie est vraiment supérieur c'est dans sa fonction principale et pour mieux nous expliquer nous ferons sommairement sa biographie.

La carrière de ce fonctionnaire est unique dans les annales coloniales. Son père était il y a quelques trente ans et est encore du reste concierge de l'hôtel du gouvernement de St-Pierre et le jeune Jérémie après des classes élémentaires venait un jour en passant dit on sur le dos d'un condisciple plus méritant, s'inscrire en qualité d'apprenti fonctionnaire au budget de la Colonie. Ceux qui fréquentaient alors le bureau personnel du gouverneur se souviennent du petit garçon assis dans un coin écoutant comme quelqu'un qui ne doit pas entendre ce qui se disait autour de lui et en faisant déjà son profit.

Des années ont passé, et les gouverneurs ou administrateurs qui se sont succédés dans nos îles y ont trouvé MM. Bocher père et fils avec le mobilier de l'hôtel. Chaque nouveau départ apportait au jeune employé des fiches nouvelles et un avancement, ce qui explique qu'il est aujourd'hui chef de bureau des secrétariats généraux sans avoir jamais servi ailleurs. Ainsi avec le temps et l'avancement M. Bocher est devenu "indispensable" au gouvernement de Saint Pierre. Il sait tant de choses relatives à l'Administration de la Colonie, et encore davantage de choses étrangères à cette Administration. Quand un nouveau chef débarque à Saint Pierre, il est cueilli par l'initiateur qui manœuvre d'abord prudemment. Un peu désorienté le nouvel administrateur sent le besoin de se renseigner pour ne pas trop gaffer et se faire une opinion. Qui donc mieux que ce secrétaire distingué et discret pourrait lui apprendre ce qu'il ignore de la Colonie c'est à dire *tout*. Pendant les premiers mois il se laisse guider, renseigner, et plus tard, s'il a quelque ressort et cherche à reprendre l'autorité il est trop tard; déjà, même s'il était à l'arrivée pétri de bonnes intentions, son jugement est faussé, les gens et les choses du pays lui ayant été montrées sous un jour spécial et rien ne pourra dans la suite effacer cette impression première.

En titre M. Bocher Jérémie n'est que chef des bureaux de l'Administrateur, en fait c'est le véritable administrateur. Allez

trouver son chef actuel pour une affaire quelconque, celui ci vous promettra, peut-être sincèrement qui sait, de donner une suite favorable et le lendemain vous manquera de parole. N'ayez alors aucun doute M. Bocher Jérémie est pressé par là. Rien ne se fait sans être soumis à sa censure. C'est l'Eminence grise contre laquelle rien ne peut.

Son chef l'a mal nagi au début parce qu'il lui était un guide précieux, aujourd'hui il s'en passerait mais redoute s'il se rebiffé quelques mauvais tours, car, il le fait M. Bocher Jérémie ne craint pas de mordre les absents. Et puis il connaît tant de choses ce bon secrétaire, voire même des choses intimes.

Un seul Administrateur fut d'avis contraire et mit au second plan l'indispensable secrétaire; l'Administration ne s'en porta pas plus mal. Vexé M. Bocher s'en fut en France en congé Administratif, mal lui en prit car le Boche nous ayant entre temps déclaré la guerre, il fut incorporé et des chefs inconscients de sa haute valeur l'envoyèrent tout simplement "aux patates". Vite il fit agir et après quelques jours libéré, reprit le premier bateau pour St-Pierre, mais pour une peur ce fut une belle peur.

Il se reprit cependant au contact de son nouveau maître et son premier acte de retour fut d'inspirer un libelle contre l'Administrateur qui avait osé l'ignorer, il est juste de dire qu'il ce dernier était alors aux armées.

M. Bocher Jérémie nous l'avons dit, vient de prendre une part active et importante en même temps qu'occulte dans la dernière campagne électorale et dans les mouvements qui l'ont précédée. C'est un conseil fameux et il excelle dans la rédaction des manifestes les plus soignés ce sont de véritables petits chefs d'œuvre où l'on ne trouve que des mots choisis tels que « fallacieux prétexte, structure rachitique valetaille » etc. Il n'a sans doute pas vu la signe de structure. Nous lui devions une mention spéciale et nous aimons à penser qu'il sera récompensé. Mais, comment s'y prendra-t-on? Déjà M. Bocher Jérémie occupe dans la Colonie un poste qui est supprimé en principe et à moins de le nommer Administrateur on ne peut plus le faire avancer sur place. On pensait aux palmes académiques, hélas il les possède depuis son enfance. Il ne reste donc que deux solutions: On le proposera pour la Légion d'Honneur et on le maintiendra à son poste, ou on le nommera Administrateur au départ de Lachat.

On dit, que le ministère des Colonies soucieux avant tout de ménager la santé d'un tel collaborateur ne veut pas le laisser plus longtemps sous nos brumes glacées.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette sollicitude méritée.

La mentalité de M. Lachat

Voici, prise au hasard une des petites séries de notre Administrateur, il continuera la série.

Au cours de l'hiver dernier, le médecin de Miquelon se trouvait à St-Pierre en permission régulière de huit jours. Le service postal avec Miquelon était irrégulier par suite de pénurie de charbon, ni l'entrepreneur ni l'Administration n'ayant prévu la nécessité de faire un stock avant la mauvaise saison. On était au commencement de la semaine et, au Dr Pons, qui s'était inquiété à diverses reprises du départ, on avait répondu qu'il n'aurait pas lieu avant le samedi suivant.

Entre-temps un message arrive de Miquelon adressé par un fonctionnaire de cette localité M. Claireaux à son frère à St-Pierre et demandant d'urgence le médecin pour un enfant gravement malade. Mr. Claireaux court au Gouvernement demande M. Lachat et supplie que l'on ordonne le voyage de poste pour le lendemain. M. Lachat accepte et M. Claireaux demande l'autorisation de prévenir immédiatement le médecin de Miquelon. « Non non! proteste aussitôt M. Lachat; le Dr. Pons doit savoir que le courrier part, » et l'autre insistant M. Lachat précise sa pensée. « Inutile de prévenir le Docteur Pons il doit savoir que le courrier part et s'il me manque je lui infligerai un blâme. » Oui mais votre blâme ne guérira pas mon neveu » répond l'autre.

Ainsi qu'il l'avait dit M. Lachat se garda bien de faire informer le médecin et ce fut M. Claireaux qui le lendemain matin vint prévenir celui ci de venir vite, le bateau partant.

Ainsi M. Lachat provoquait l'occasion pour infliger un blâme au médecin de Miquelon et ce médecin, c'est un capitaine major de la coloniale, croix de guerre, aussi consciencieux et capable que parfait gentleman.

LA MISSION FRANÇAISE DE NEW-YORK

Extrait du Journal "Le Matin" 18 Avril 1920

Cependant, Dieu sait qu'il y a de l'argent à Paris, à l'Orsay et dans ses environs. Si quelques uns manquent de tout, les autres ne manquent de rien.

Il y a encore à New York une soi-disant direction de services français qui coûte au budget UN MILLION par mois. Cette direction qui continue à comprendre des sous-directions d'artillerie, transports par mer ravitaillement, propagande, contentieux chemin de fer, etc., emploie quelque 200 personnes, dont chacune est payée au minimum 70 francs par jour. Elle occupe deux étages dans un des plus luxueux buildings de Broadway, incroyant un loyer mensuel de 6000 dollars, soit 85.000 francs. En vain, l'ambassadeur de France réclame-t-il la liquidation et la disparition de cette vieille garde: elle ne veut, à la différence de celle de Napoléon, ni mourir ni se rendre. Et elle trouve à s'occuper: témoin cet emploi à qui passe son mois de février à flétrir et expédier, pour la somme de 600 dollars (au cours du change, 8.400 francs, trois mille colis postaux) contenant chacun un exemplaire de... la vie de M. Clemenceau.

15 Avril 1920

Eufin, nous avons signalé, dans le sens opposé, le scandale des services français de guerre de New-York, qui continuaient de marcher dix-huit mois après la guerre au taux fabuleux de un million par mois. Ces services vont recevoir l'ordre de disparaître d'ici au 1^{er} Juin, et le bureau de presse, rattaché comme il convient à l'ambassade s'occupera d'autre chose que d'écouter des exemplaires français (on parle anglais, en Amérique) de la Vie de M. Clemenceau.

S.L.